



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

POUVOIR D'AGIR

pour la transition écologique
dans mon entreprise par
l'action collective et syndicale



J'améliore la mobilité durable de l'entreprise et j'augmente mon pouvoir d'achat



**Au niveau du CSE avec les élus
d'entreprise**



**Avec les délégués syndicaux pour
négocier un accord de forfait mobilité
durable**



Avec la participation des salariés

 F3CCFD

 F3CCFD

 F3CCFD

 F3C.CFD.FR



Négocier et mettre en place le Forfait Mobilité durable dans l'entreprise

C'est quoi ?

Le forfait mobilités durables (FMD) permet d'inciter les salariés à changer leur mode de déplacement pour des moyens de transport bas carbone. Il prévoit la possibilité pour les entreprises de doter les salariés d'un budget pouvant aller jusqu'à 800 € par an pour leurs déplacements domicile-travail.



Comment et avec qui ?

Ce dispositif prévu par la loi nécessite une négociation avec les représentants de l'entreprise et la direction. Il est nécessaire de mettre en œuvre également un état des lieux avec les salariés sur leurs attentes et leurs habitudes de transport. Plus tard, une commission de suivi sera également nécessaire.

Quels bénéfices pour les salariés ?

En plus d'une aide non négligeable en faveur de son pouvoir d'achat, le salarié dispose d'un éventail plus large pour se déplacer (vélo, trottinette, covoiturage, transport en commun...) avec des moyens dédiés. Et c'est un plus pour sa santé !

Comment et avec qui ?

Cela permet de réduire l'empreinte carbone de l'entreprise de manière conséquente !

Pour agir pour la planète, c'est le moment d'adhérer à la première organisation syndicale et écologique dans les entreprises. Rejoignez les militants CFDT, partout en France.

